



ÉVÊCHÉ

DE LAUSANNE, GENÈVE, FRIBOURG

2025

RAPPORT DE GESTION



ÉCONOMAT DIOCÉSAIN

Rue de Lausanne 86, CP 240,
CH - 1701 Fribourg
Tel +41 26 347 48 50
administration@diocese-lgf.ch
www.diocese-lgf.ch

Ce rapport de gestion, publié pour la première fois en 2026, présente les aspects organisationnels et financiers de l'évêché au cours de l'année **2025**. Il n'évoque pas les activités pastorales, qui sont essentiellement réalisées dans les régions diocésaines, elles-mêmes administrées et financées par les structures cantonales du diocèse (ECD : entités cantonales diocésaines) et qui appelleraient plus de pages qu'en offre ce présent rapport.

N.B. Dans le présent document, l'utilisation du genre masculin a été adopté afin d'en faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Le mot de l'évêque.....	3
Le mot du président du Conseil d'administration	4
<i>Quelques chiffres...</i>	5
<i>L'évêché, ses missions...</i>	6
Ses missions	6
Leurs coûts.....	7
<i>Comment l'évêché tente de couvrir ses coûts</i>	8
Qu'est-ce que la RKZ et sa clé de répartition ?	9
<i>Les ressources humaines à l'évêché</i>	10
Le mot du responsable RH.....	10
Personnel de l'évêché en chiffres	11
<i>Les comptes de l'évêché</i>	13
Introduction aux comptes	13
Bilan au 31.12.2025	14
Compte de pertes et profits 2025	15
<i>Zoom sur une activité de l'évêché : l'officialité</i>	16
Son rôle principal	16
Ce qu'elle n'est pas	16
Qui la compose ?	17
Exemple : détails d'une cause de nullité de mariage	17

Le mot de l'évêque

L'évêché vit essentiellement de subventions et de dons. Or les personnes qui décident de ces dons (collectifs ou individuels) ignorent très souvent ce que l'on fait à l'évêché. Il est donc juste que nous informions à ce sujet.



Notre personnel est exposé de manière régulière à une charge de travail excessive due à son sous-effectif, lequel dépend directement des limites de nos ressources et se retrouve à la limite de l'implosion.

En outre, les frais liés à la prévention, au traitement et au suivi des situations d'abus ont très fortement augmenté, notamment en raison du très gros travail de formation effectué en amont. Un autre poste méconnu est celui des dossiers de mariage : 500 des 800 mariages annuels de résidents du diocèse sont célébrés à l'étranger, par conséquent, à des fins de contrôle et de renseignements, les dossiers passent d'évêché à évêché, ce qui demande un travail considérable.

Nous sommes en difficulté, alors même que les raisons de se réjouir sont très présentes. Je pense notamment à une augmentation très sensible des adultes qui demandent le baptême. Nous sommes un signe d'espérance, je ne suis pas inquiet car je vois l'action de Dieu, mais avant tout votre soutien nous aidera à répondre à ces attentes.

Je profite de ce mot pour exprimer ma reconnaissance à notre personnel qui accepte de travailler pour des salaires beaucoup plus bas que s'il était employé hors de l'Église, ou dans certaines structures du diocèse autres que l'évêché.

Et merci aux personnes et institutions qui nous soutiennent !

+Charles Morerod OP
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg

Le mot du président du Conseil d'administration

Notre évêque a souhaité doter son diocèse d'un Conseil d'administration (CA), appelé à assumer des responsabilités plus larges que celles du CDAE prévues par le droit canonique.

Si le terme de “Conseil d'administration” évoque celui d'une société anonyme, sa finalité est tout autre : il ne s'agit de rechercher ni le profit ni la croissance, mais de **donner à notre évêque les moyens nécessaires** à l'accomplissement de sa **mission pastorale**. Cette mission s'inscrit dans le cadre particulier du système dual suisse, où l'essentiel des activités locales est opérationnellement assuré et financé, dans chacun des quatre cantons du diocèse, par **quatre structures cantonales disposant d'une large autonomie**.



Le rôle du CA consiste à **assumer les responsabilités temporelles de l'évêque**, suivre la situation financière du diocèse, identifier les besoins de l'évêché... et chercher les moyens de les financer à court et long terme, en concertation avec les partenaires. L'exercice est difficile : **les besoins augmentent** alors que **les ressources demeurent limitées**. Nous cherchons ainsi à contenir les dépenses, mais aussi à **mutualiser certaines missions** diocésaines lorsque cela apporte une réelle valeur ajoutée (notamment dans la prévention des abus). L'évêché assure déjà de nombreux services centraux indispensables, souvent méconnus : conduite pastorale, archives, fondations, surveillance, officialité diocésaine ou tribunal ecclésiastique, etc. Dans un contexte de **diminution prévisible des revenus récurrents de l'Église catholique**, la stratégie vise aussi à **renforcer l'autonomie à long terme du diocèse** grâce à une gestion rigoureuse et à des investissements.

Nous sommes heureux de vous présenter ce premier rapport annuel de gestion. Il résume les principales missions de l'évêché, leurs coûts et leurs modes de financement. Les participations des structures cantonales couvrent aujourd'hui 59,8 % des charges, l'évêché renonçant à solliciter directement les fidèles afin d'éviter une double contribution. Malgré cette discipline, **les services centraux connaissent un déficit récurrent** qui appelle rapidement des solutions durables.

Cette première édition met également en lumière l'officialité diocésaine ou tribunal ecclésiastique, dont l'activité (notamment dans les procédures de nullité de mariage) constitue à la fois une exigence canonique et un service pastoral au bénéfice de situations humaines souvent délicates.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et institutions qui contribuent au fonctionnement de notre diocèse. Par leur engagement, elles permettent à l'Église catholique dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud de poursuivre sa mission : **suivre le Christ et annoncer l'Évangile**.

Jean-Baptiste Henry de Diesbach
président du Conseil d'administration

Membres du Conseil d'Administration

- M. Jean-Baptiste Henry de Diesbach, président du Conseil
- Archiduc Christian d'Autriche, membre du Conseil
- M. Patrick Mayor, membre du Conseil, responsable RH
- Mme Béatrice Métraux, membre du Conseil
- M^e Christophe Wilhelm, membre du Conseil
- Mme Victorine van Zanten, membre du Conseil
- M. Benoît Badoud, secrétaire permanent, hors Conseil

QUELQUES CHIFFRES...

62

fondations surveillées par notre
Autorité de Surveillance

1

seul évêque pour tout le Diocèse
et pour la présidence de la
Conférence Épiscopale Suisse

43

dossiers de nullité de mariage traités par l'officialité,

51 en attente du dépôt du libelle

35

dossiers problématiques instruits
par nos services

562'495

catholiques dans le diocèse

524

dossiers de mariage contrôlés par
la chancellerie

13

bâtiments gérés pour la Mense ou
pour des tiers

96

célébrations de confirmation

25

commissions et conseils épiscopaux
thématiques

13

fondations gérées en interne

53

bâtiments considérés dans une
approche globale des biens de
l'Église

323

visiteurs à la soirée mousse

274

paroisses dans le diocèse

L'ÉVÊCHÉ, SES MISSIONS...

Ses missions

La **chancellerie** assure la gestion des documents officiels de l'évêché (dossiers de mariage, certificats de baptême, première communion, confirmation et attestations), ainsi que les nominations des représentants de l'Église et de l'évêque. Elle organise les confirmations, gère les celebrets, participe au suivi des dossiers d'abus et prend part aux instances organisationnelles de l'évêché, notamment la conduite pastorale et la curie.

Le **secrétariat de l'évêque** assure la gestion quotidienne de la correspondance de l'Évêque et l'organisation de ses rendez-vous en veillant à ce que chaque sollicitation soit traitée de manière appropriée, il coordonne également les échanges avec le secrétariat général de la Conférence des évêques, dont notre évêque est l'actuel président. Le secrétariat assure aussi la coordination et l'organisation des séances la curie.

L'**administration** (économat diocésain) assure la gestion administrative, financière et les ressources humaines de l'évêché, incluant les salaires, les charges sociales et les comptabilités de l'évêché, de la mense et des fondations administrées. Elle centralise et redistribue les quêtes, gère les dispenses de quêtes, participe à diverses commissions et conseils de fondations ecclésiastiques, assure le secrétariat du Conseil d'administration, la supervision des projets immobiliers, la surveillance des fondations ainsi que l'intendance générale des locaux, incluant l'organisation des séances, événements et rencontres.

La **formation** vise à préparer l'avenir en offrant aux futurs prêtres une base solide, adaptée aux évolutions de la société et de l'Église. Elle répond également aux engagements pris envers les prêtres venus de l'étranger, dont la formation initiale a été financée par leur diocèse d'origine.

Les **archives** assurent le tri, le classement, la conservation et la mise à disposition des documents ecclésiastiques, paroissiaux et privés. Garantes de la mémoire et de l'histoire de l'Église, elles soutiennent les enquêtes, certifications et contrôles (séminaires, ordinations, incardinations, surveillance des fondations), tiennent les registres sacramentels et mortuaires, participent aux dossiers d'abus, collaborent avec les archives publiques et répondent aussi à des requêtes privées.

L'**officialité diocésaine** ou le **tribunal ecclésiastique** sera décrit en fin de rapport par un zoom plus détaillé sur un de nos services. Les autres services seront ainsi présentés dans le cadre des prochaines éditions du rapport de gestion.

La **prévention et la gestion des abus** au sein du diocèse constituent une priorité absolue, structurée autour d'une équipe spécialisée et d'un dispositif global de formation et de surveillance, tant en interne qu'en lien avec l'extérieur. Cette démarche, impulsée par l'évêque, s'appuie notamment sur la signature obligatoire d'une Charte de prévention et d'un Code de conduite par l'ensemble des agents pastoraux et collaborateurs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. L'action diocésaine a d'abord porté sur la formation systématique et l'analyse préventive des dossiers. Elle inclut désormais un schéma d'intervention clair en cas de signalement, le renforcement des liens avec les institutions et communautés rattachées, ainsi que des visites canoniques régulières. Des visites canoniques ont été également mises sur pieds en étroite collaboration avec les régions diocésaines. Une attention particulière est portée à la prévention des abus de pouvoir, spirituels et d'autorité, avec la création récente d'un groupe spécialisé en prévention et intervention pour renforcer l'accompagnement des situations à risque.

L'**intendance générale** assure la gestion (l'entretien physique et organisationnel) des locaux de l'évêché, l'entretien courant des installations, la planification des fournitures et les interventions nécessaires à leur bon fonctionnement.

L'**accueil, événements et réception** concerne les rencontres diverses qui ont lieu dans le courant de l'année, la réception des visiteurs à la porterie et le standard téléphonique.

La **communication** s'adresse autant aux instances de l'Église diocésaine qu'à l'entier de la population, dont l'écrasante proportion ignore presque tout de l'organisation et des enjeux de l'Église catholique. L'évêché est scruté, observé et soumis à des attentes légitimes de transparence : une stratégie de communication doit être organisée, sous la forme de bulletins réguliers, de conférences de presse planifiées ou urgentes. Il convient d'être vu, la réserve étant souvent mal interprétée, cet exercice requiert de hautes compétences en matière de gestion de crise et de représentation. Jager la méthode, la forme et les délais de prise de parole est un exercice difficile qui requiert beaucoup de temps et de compétences.

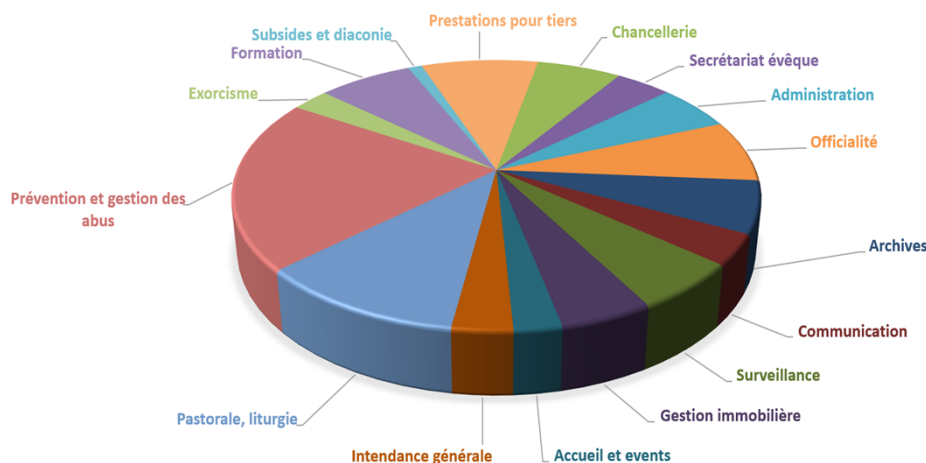
La **surveillance des fondations**, exercée par l'Autorité de surveillance des fondations ecclésiastiques et canoniques (ASFEC), veille au respect et à la bonne exécution des volontés du fondateur par le Conseil de fondation. En l'absence d'Assemblée générale, le droit prévoit une autorité de surveillance chargée de s'assurer que les biens sont employés conformément à leur destination (art. 84 al. 2 CC). Pour les fondations ecclésiastiques, cette surveillance incombe à l'Évêché en vertu du Code civil suisse, en complément du devoir canonique de surveillance de l'évêque (can. 1276 CIC). L'ASFEC assure ainsi la surveillance d'une soixantaine de fondations et peut également les accompagner lorsqu'elles rencontrent des difficultés administratives, humaines ou financières.

La **gestion immobilière** a la charge de 13 bâtiments, propriétés de la Mense épiscopale ou d'organismes tiers de l'Église. Ce département œuvre au bon fonctionnement de ces bâtiments, étudie des variantes de rénovation/transformation servant à améliorer le rendement à long terme, gère la location et planifie l'entretien pour assurer le maintien de leur substance. Ce département conseille les congrégations et autres propriétaires de l'Église lors de transactions ; il préavise les autorisations canoniques de vente (canon 1292 CIC). Par ailleurs, il veille sur plus de 50 bâtiments de l'Église, dont le devenir semble incertain, Lcie01 ! afin d'éviter la perte de leur vocation religieuse.

L'**exorcisme et le service de délivrance** font partie des ministères pastoraux de l'Église, exercés conformément au droit canonique et sous l'autorité de l'Ordinaire du lieu. Ils répondent à la responsabilité de l'Église d'accueillir et d'accompagner les personnes sollicitant son intervention face à des situations d'emprise ou d'influence spirituelle. À ce titre, l'Église assure, dans le respect des normes canoniques, la possibilité d'un tel accompagnement et, lorsque les conditions sont réunies, la célébration des rites prévus à cet effet. Ce sont 6 à 8 sollicitations par semaine qui arrivent dans ce service.

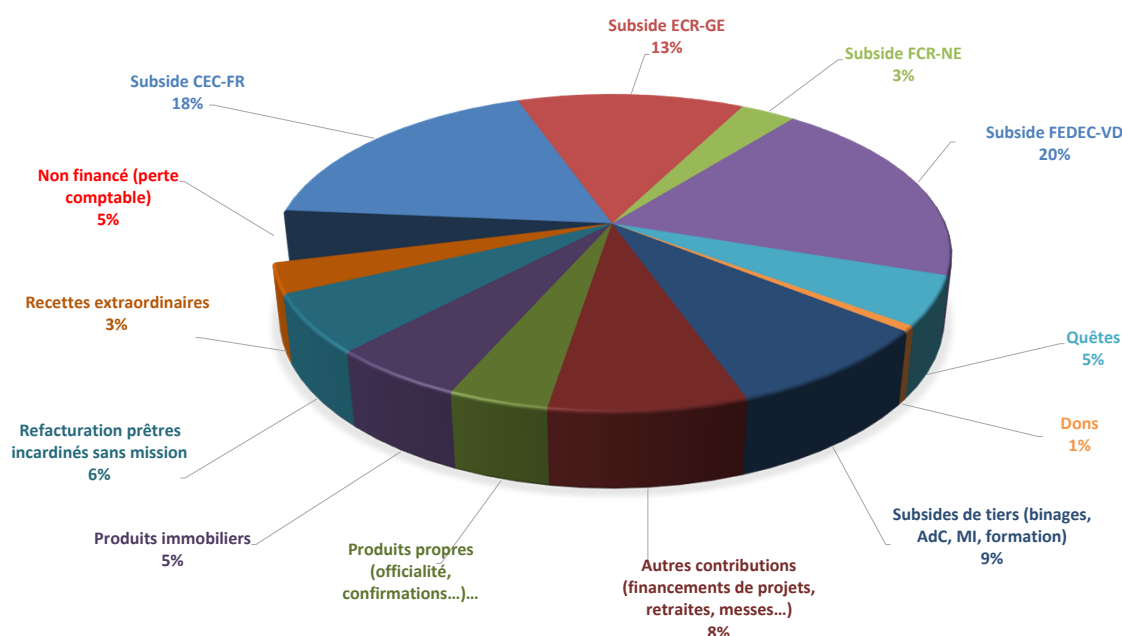
Leurs coûts

L'ensemble des charges de l'évêché a été ventilé en une série d'activités, en fonction des coûts directement engendrés et d'une répartition, pour chacun des collaborateurs, du temps qu'il passe sur chacune des missions de la maison centrale du diocèse.



COMMENT L'ÉVÊCHÉ TENTE DE COUVRIR SES COÛTS

Pour couvrir le coût de ses missions, l'évêché compte principalement sur les subsides des quatre structures cantonales (ECD), dans une proportion qui tend à diminuer. Ce montant est complété par des sources annexes, détaillées ci-dessous. On constate que ces produits ne suffisent pas à couvrir l'entier des charges, occasionnant ainsi un déficit récurrent. La répartition des subsides entre les 4 ECD se base sur la "clef RKZ", calculée chaque année par la Conférence Centrale Catholique Romaine (RKZ en allemand) pour les 26 cantons du pays, comme expliqué en bas de la page 9.



Subside CEC-FR : la loi cantonale sur les rapports Église-État (LRCCE) prévoit que les catholiques romains paient un impôt ecclésiastique à leur paroisse. Pour cette raison, la Corporation Cantonale (CEC-FR) est financée directement par ses paroisses. Le subside fribourgeois pour l'exercice 2025 s'est élevé à 36% des contributions des ECD. Seul 85% du montant demandé a été versé à l'évêché en 2025. Reporté au budget de l'évêché (ECD + autres financements et manques), le subside fribourgeois couvre 18% des charges totales.

Subside ECR-GE : l'association en charge des activités opérationnelles sur le canton de Genève ne profite pas du soutien public et doit compter sur la générosité des catholiques genevois et de mécènes. En dépit de ces difficultés, l'ECR-GE a pu verser 100% du subside pour l'exercice 2025, soit 22% des contributions des ECD. Reporté au budget total de l'évêché (ECD + autres financements et manques), le subside genevois couvre 13% des charges totales.

Subside FCR-NE : malgré les graves difficultés financières de la structure catholique du plus petit canton du diocèse, le versement à l'évêché a pu être honoré selon la clef de répartition RKZ, soit 5% des contributions des ECD. Le montant demandé a été intégralement payé (même un peu plus, puisque 105% du montant demandé a été versé. Reporté au budget total de l'évêché (ECD + autres financements et manques), le subside neuchâtelois couvre 3% des charges totales.

Subside FEDEC-VD : la structure vaudoise reçoit de l'État de Vaud un subside annuel qui lui permet de couvrir les charges des activités pastorales sur le territoire vaudois. La part de contribution de la FEDEC-VD s'élève à 37% des contributions des ECD. Seul 88% du montant

demandé pour couvrir le budget a été versé à l'évêché en 2025. Reporté au budget total de l'évêché (ECD + autres financements et manques), le subsidé vaudois couvre 20% des charges totales.

Quêtes : la quête de Pâques est traditionnellement destinée aux besoins non couverts de l'évêché. Depuis 2024, une quête supplémentaire extraordinaire a été octroyée pour cette même cause. En principe, les quêtes sont destinées à des œuvres sociales et religieuses, ou à la paroisse quand elle n'a pas les moyens de couvrir ses charges.

Dons : l'évêché reçoit très peu de dons en direct. Il est en effet convenu que les contributions ordinaires des fidèles doivent revenir aux structures cantonales, qui à leur tour ont la charge de subvenir aux besoins de l'évêché. De même, l'évêché s'interdit en principe de solliciter les paroisses. Une exception a été faite à la fin de l'année 2025 ; une demande extraordinaire a été transmise aux paroisses fribourgeoises pour couvrir le montant que la CEC-FR n'a pas été en mesure de payer ces dernières années. Les dons à l'évêché ne sont pas déductibles fiscalement du revenu des donateurs, ce qui freine certainement les dons.

Subsidés de tiers : l'évêché peut compter sur quelques autres subsidés. La Mission Intérieure et l'Action de Carême peuvent soutenir des projets pastoraux particuliers, mais ces contributions sont en forte baisse et cette tendance se confirme pour le futur. D'autres organismes de soutien subsidient aussi ponctuellement certaines activités de formation de l'évêché.

Produits propres : l'évêché perçoit, pour certaines de ses activités, des émoluments ou des rétributions pour des confirmations et pour des nullités de mariage notamment. Un nouvel émolument pour les fondations surveillées a été instauré très récemment. Dans l'ensemble, leur mise en place est difficilement comprise, et se doit de respecter une certaine proportionnalité face au travail fourni et/ou l'accès à tous à nos prestations.

Produits immobiliers : la Mense Épiscopale possède 13 biens immobiliers et a pour objectif de soutenir la mission de l'évêque ; elle contribue ainsi au budget de l'évêché chaque année (5% pour 2025). Dans le futur, la Mense souhaite améliorer la rentabilité à long-terme de son patrimoine, ce qui nécessitera d'importants investissements et plus de personnel.

Refacturation des prêtres incardinés sans mission : jusqu'à peu, quand un prêtre était sans mission pour diverses raisons (maladie de longue durée, enquête en cours, etc...), il restait à charge de son dernier employeur, c'est-à-dire en général une des quatre ECD. Désormais, le coût de ces prêtres est mutualisé par l'évêché et refacturé selon la clef RKZ. Certaines de ces situations deviennent récurrentes et un travail de fond est en cours de réalisation pour créer un règlement sur "l'honnête subsistance des prêtres incardinés LGF". De plus, une directive est en cours d'élaboration concernant les incardinations.

Qu'est-ce que la RKZ et sa clé de répartition ?

La RKZ (Conférence centrale catholique romaine de Suisse) est l'organisation qui réunit en son sein toutes les organisations ecclésiastiques cantonales. Elle a pour mission de financer et de coordonner les activités de l'Église qui dépassent le cadre d'un seul canton, notamment le fonctionnement de la **Conférence des évêques suisses (CES)**, des services nationaux et de divers projets communs. Pour assurer ce financement, chaque canton verse une contribution calculée selon une **clé de répartition**. Cette clé tient compte à la fois du nombre de catholiques dans le canton et de sa capacité financière. Elle vise ainsi à garantir une répartition équitable des charges, dans un esprit de solidarité entre les cantons. La RKZ respecte les besoins de la vie ecclésiale locale et applique les principes de démocratie et de gestion d'entreprise. **La clé de répartition est élaborée et validée par l'ensemble des cantons suisses membres de la RKZ.** Ce mécanisme garantit une contribution proportionnée aux moyens de chacun et traduit le principe de solidarité entre les Églises cantonales. Grâce à ce système, les cantons participent ensemble au financement des missions communes de l'Église catholique en Suisse, tout en assurant une gestion transparente, concertée et équitable des ressources.

LES RESSOURCES HUMAINES À L'ÉVÊCHÉ

Le mot du responsable RH

Depuis plusieurs années, les ressources financières de l'évêché connaissent une tension importante. Cette réalité entraîne naturellement des conséquences directes sur l'organisation du travail, la taille des équipes et la capacité de traitement des nombreux dossiers qui nous sont confiés.

Dans ce contexte, les collaborateurs de l'administration diocésaine accomplissent leur mission avec un engagement remarquable et un profond sens des responsabilités. Malgré des effectifs restreints et une charge de travail élevée, chacun œuvre avec conscience, professionnalisme et fidélité au service de l'Église et des paroisses.

Nous sommes toutefois conscients que certains délais de traitement ou certaines contraintes peuvent susciter des frustrations. Il n'est pas toujours facile de répondre à toutes les attentes avec la rapidité souhaitée compte tenu des ressources humaines et financières disponibles. Cette situation est d'autant plus délicate que les mêmes instances attendent légitimement de l'efficacité et de la disponibilité, car elles contribuent également aux apports dans le cadre budgétaire très contraignant dans lequel évolue aujourd'hui l'évêché.

A cela s'ajoute une réalité souvent méconnue : les niveaux salariaux des fonctions cadres de l'Évêché restent sensiblement inférieurs à ceux pratiqués dans les institutions comparables au niveau cantonal. Malgré cela, nous pouvons compter sur des personnes profondément investies, motivées par le sens de leur mission et leur attachement à l'Église.

Les indicateurs RH présentés dans ce rapport, notamment le taux de rotation du personnel et le taux d'absence maladie, doivent être lus à la lumière de ce contexte exigeant et fragile.

Enfin, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement quotidien, souvent discret mais essentiel, au service du diocèse.

Patrick Mayor

membre du Conseil d'administration et responsable RH



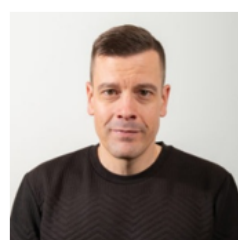
Collaboratrice spécialisée



Collaboratrice auprès de la chancellerie



Collaboratrice auprès de la chancellerie



Vice-chancelier et adjoint à la communication



Collaborateur spécialisé auprès de l'administration



Responsable des bâtiments



Vicaire général



Archiviste

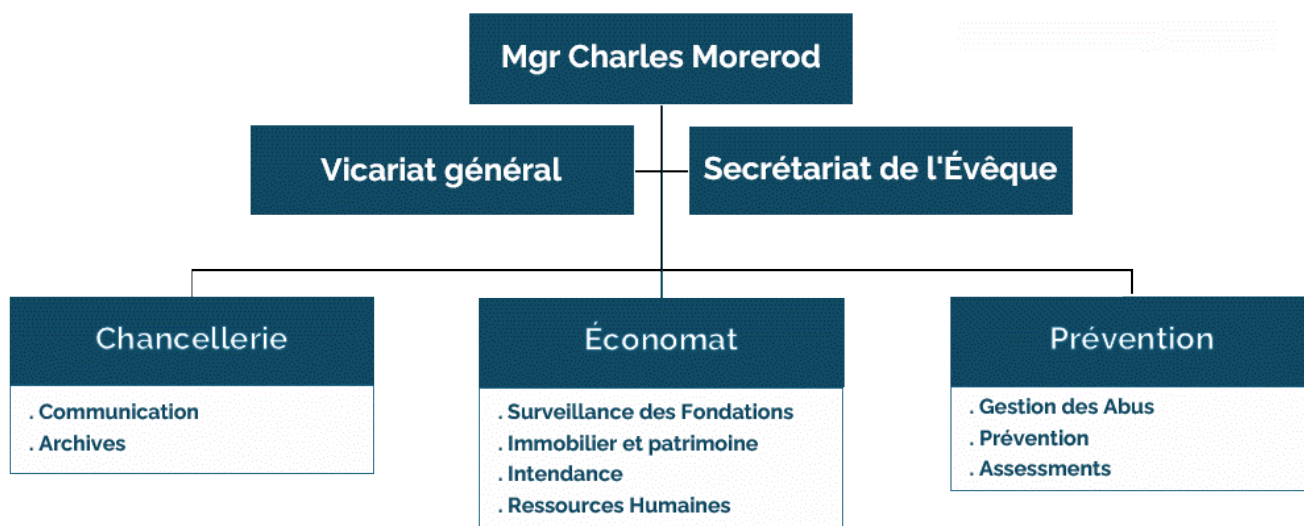


Comptable



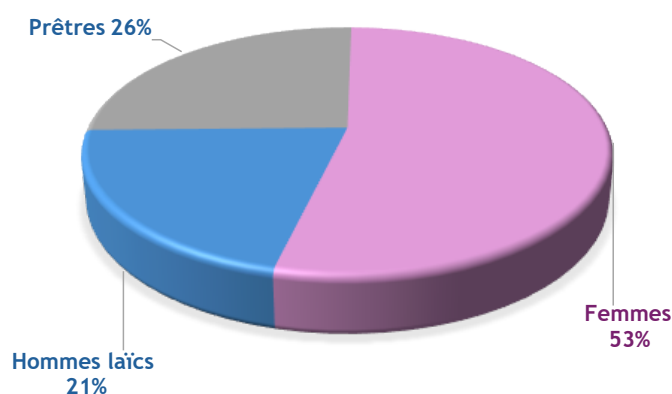
Réceptionniste, chargée de projet

Personnel de l'évêché en chiffres



Le personnel de l'évêché est composé de 25.40 équivalents plein-temps au 31.12.2025, En prenant compte du personnel refacturé, des mouvements de personnel (arrivées et départs), des temps partiels et du personnel auxiliaire et d'entretien, 43 personnes (23 femmes, 9 hommes laïcs et 11 prêtres) ont œuvré ou été engagées par l'évêché, à des taux compris entre 20 et 100%. 12 personnes travaillent dans des collaborations annexes, leurs salaires sont pris en charge par des structures tierces.

Avec 6 entrées et 8 départs, le taux de rotation 2025 était de 27 %.



Chancelière et responsable de la communication



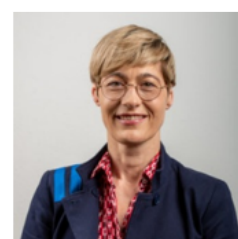
Secrétaire de Mgr Morerod



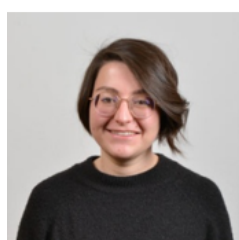
Apprentie employée de commerce



Juge diocésain



Collaboratrice prévention des abus



Collaboratrice administrative



Secrétaire de Mgr Morerod



Collaboratrice auprès de la chancellerie



Vicaire général

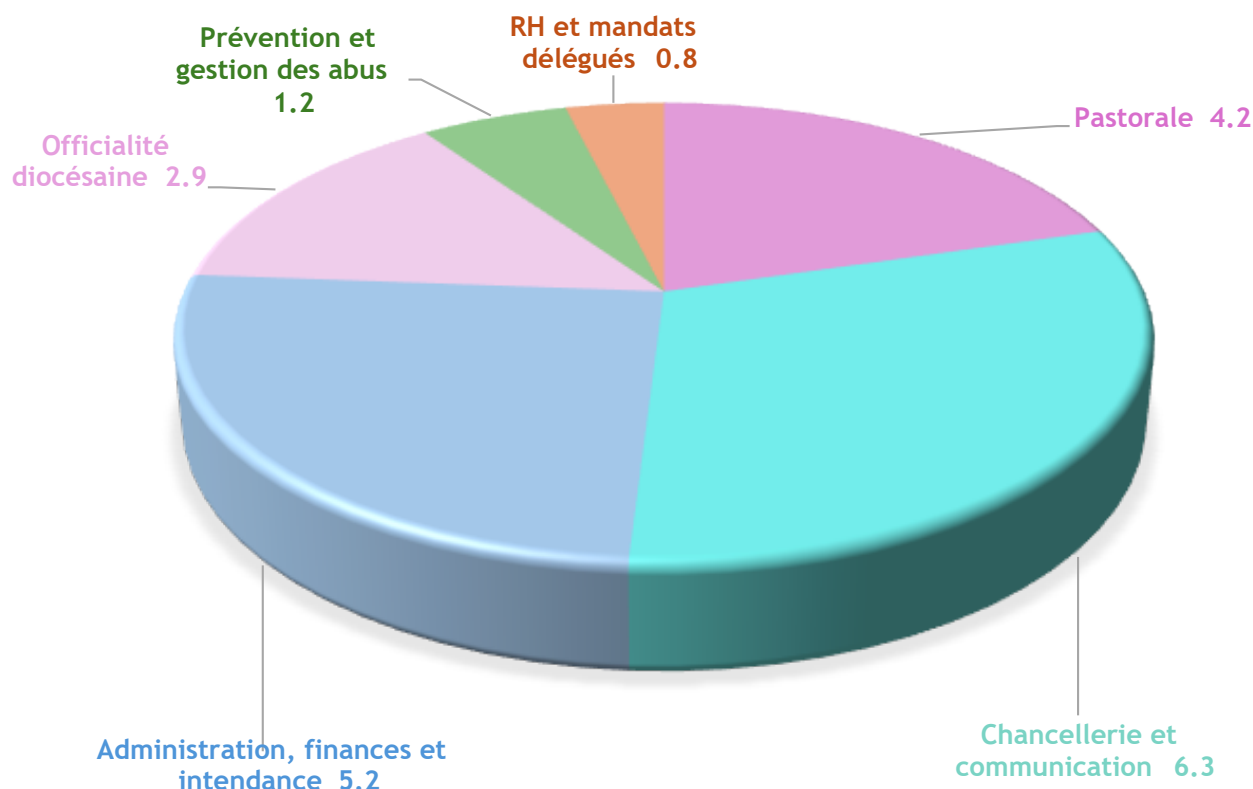


Collaboratrice aux archives

Les affectations du personnel peuvent être représentées de la manière suivante (les valeurs peuvent différer de la répartition des coûts figurés dans le diagramme plus analytique de la page 7) ; Dans ce diagramme, les collaborateurs ne sont pas affectés qu'à un seul "service". Dans les pages précédentes, le coût des activités tient compte aussi d'une répartition plus fine du travail de chaque personne et de l'ensemble des charges affectables. En effet, la plupart des employés de l'évêché travaillent en réalité pour une ou plusieurs missions.

Pastorale, 4.2 EPT : évêque, évêque auxiliaire, vicaires et responsable du séminaire.

EQUIVALENTS PLEIN TEMPS (EPT) / SERVICE



Chancellerie et communication, 6.3 EPT : chancelière et vice-chancelier, responsable de la communication, collaborateurs administratifs, archivistes.

Administration, finances et intendance, 5.2 EPT : économe, comptable, collaborateur spécialisé et administratif, architecte, réceptionniste, intendance.

Officialité diocésaine, 2.9 EPT : official, notaire ecclésiastique (ou greffière), juge diocésain, apprentie employée de commerce.

Prévention et gestion des abus, 1.2 EPT : collaboratrice spécialisée, collaboratrice prévention.

Ressources Humaines et mandats délégués, 0.8 EPT : responsable RH et collaboration administrative.

Le solde de 4.8 EPT non représentés dans ce diagramme concerne du personnel refacturé.

LES COMPTES DE L'ÉVÊCHÉ

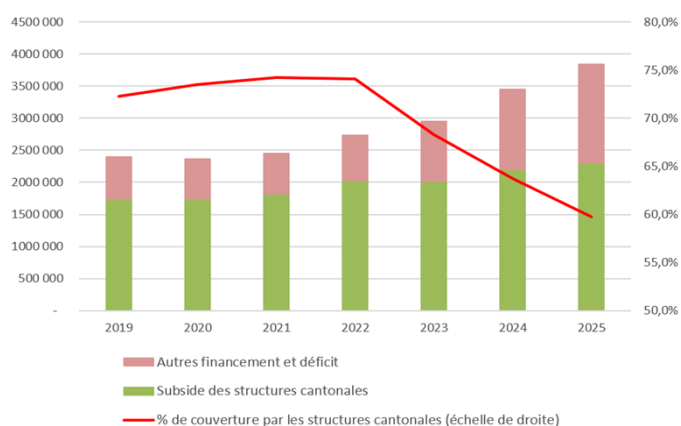
Introduction aux comptes

2025 a été une année déficitaire de plus, dirait-on sans une analyse fine des chiffres. Qu'en est-il de la réalité des faits ? Les comptes nous démontrent une baisse significative de la portion assurée par les versements des entités cantonales par rapport à une augmentation des charges propres aux missions du diocèse (missions canoniques qui ne peuvent en aucun cas être mises de côté ou déléguées). Il faut tenir compte aussi des dépenses de fonctionnement (informatique, entretien des immeubles, charges diverses) qui résultent d'investissements nécessaires, même indispensables pour assurer le futur du fonctionnement de l'évêché, mais qui sont difficilement planifiables. La formation et la gestion en matière d'abus représentent une très grande part de nos dépenses et qu'il est du devoir évident de l'évêché d'assumer. Une tendance générale qui se complète malheureusement par une diminution significative de certaines sources de financement comme les quêtes, les legs, etc.



Le graphique ci-dessous met en évidence une augmentation régulière de notre budget, et on peut y constater que malgré des efforts rigoureux, les charges ne cessent de croître. Non pas par des dépenses inconsidérées, mais par un volume de travail grandissant ; le personnel de la maison épiscopale est clairement en sous-effectif, certains collaborateurs étant soumis à une charge de travail et à des responsabilités hors normes. Les subsides des Entités Cantonales du Diocèse (ECD) ne progressant pas dans la même proportion que les dépenses, leur part du financement global de l'évêché diminue sans que les autres sources de financement ne suffisent à combler cet écart. Le déficit comptable et la diminution de nos liquidités en sont des conséquences directes.

Evolution du budget de l'évêché
et de la part de financement des ECD



Des pistes pour notre futur ?

Un constat s'impose à nous : les sources de financement par le biais de l'impôt tendent à se tarir et le nombre de fidèles décroît. Force est de constater que, pour assurer durablement le fonctionnement de l'Église dans notre diocèse, certaines missions doivent être assumées et renforcées au niveau de l'évêché. Ceci implique une augmentation de certaines charges. Dans un contexte où les ressources disponibles ne sont pas extensibles, cela nécessitera un dialogue étroit avec les entités cantonales diocésaines (ECD) afin d'adapter leur contribution au financement des missions diocésaines. Cet

effort devra également s'accompagner d'une réflexion sur les priorités et, le cas échéant, sur la réduction de certaines prestations réalisées au niveau local, afin de dégager les moyens nécessaires au fonctionnement de l'ensemble.

En parallèle, l'évêché explore activement de nouvelles sources de revenus, notamment par l'introduction d'émoluments pour certaines prestations. Il travaille également à une planification financière à plus long terme, intégrant des projets et des investissements susceptibles de générer des revenus durables au bénéfice du diocèse dans son ensemble. L'enjeu est désormais de trouver ensemble un nouvel équilibre entre les moyens consacrés aux activités locales et ceux nécessaires aux missions communes de l'Église diocésaine.

Benoît Badoud
directeur administratif et financier

La comptabilité générale de l'évêché est tenue
par l'équipe de l'économat ;
elle est révisée par un organe de révision professionnel
selon la norme Swiss GAAP RPC 21
(Multifiduciaire à Fribourg).

Bilan au 31.12.2025

	2025	2024
ACTIF		
Actifs circulants	951 555	1 395 854
Liquidités	77 233	289 043
Créances	800 000	1 036 635
Actifs transitoires	74 322	70 175
Actifs immobilisés	50 000	50 000
Immobilisations financières	50 000	50 000
Total de l'Actif	1 001 555	1 445 854
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme	282 201	362 030
Dettes à court terme et transitoires	169 045	236 901
Passifs transitoires	113 157	125 129
Capitaux étrangers à long terme	180 840	280 840
Dette aux ECD	80 840	80 840
Autres dettes	100 000	200 000
Fonds affectés	451 665	511 742
Fonds de tiers	308 082	265 688
Fonds affectés	143 583	246 054
Fonds propres	86 849	291 242
Capital initial	291 242	452 977
Résultat de l'exercice	-204 393	-161 735
Total du Passif	1 001 555	1 445 854

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'évêché s'élevaient à environ CHF 87'000, soit à peine de 2% des charges annuelles. Ces fonds propres ne permettent de couvrir que 8 jours de fonctionnement de la maison épiscopale. La succession des exercices déficitaires précédents a fortement réduit la marge de sécurité financière de l'évêché.

Si ce niveau de perte devait se maintenir en 2026, les fonds propres disponibles seraient entièrement absorbés en cours d'exercice et deviendraient négatifs en l'absence de financements supplémentaires.

Compte de pertes et profits 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Subsides des structures cantonales	2 067 235	2 021 242
Prêtres sans affectation	229 319	174 776
Quêtes	191 727	162 943
Dons	21 762	21 762
Subsides de tiers	339 380	368 178
Immobilier	210 000	210 000
Produits propres	155 256	159 071
Autres contributions	306 101	13 666
Total des produits	3 520 780	3 131 638
CHARGES		
Frais de personnel	2 002 904	1 892 828
Déplacements	31 239	24 405
Loyers et charges	181 920	185 218
Frais généraux	190 563	200 585
Activités diocésaines	451 979	236 530
Prêtres sans affectation	236 691	187 508
Gestion des abus	418 219	394 127
Subsides et aides versées	281 525	325 824
Total des charges	3 795 040	3 447 025
RESULTAT ORDINAIRE	-274 260	-315 387
Dissolution de réserves et extraordinaire	69 867	153 652
RESULTAT COMPTABLE	-204 393	-161 735

Le compte de pertes et profits (PP) met en évidence une importante perte annuelle ordinaire, que les recettes extraordinaires et dissolutions de fonds ne permettent pas de réduire suffisamment. La lacune de produits est prélevée sur le capital de l'évêché, qui atteint un niveau extrêmement bas fin 2025.

Ceci démontre encore la nécessité pour l'évêché et tous ses partenaires d'approfondir une collaboration harmonieuse et très concrète afin de contribuer ensemble à un assainissement de la situation et donc à une pérennité commune.

La présentation de la comptabilité générale n'explicite pas suffisamment les charges occasionnées par les activités de l'évêché, ni la diversité des sources de financement. Nous vous invitons à consulter les graphiques des pages précédentes présentant une lecture analytique plus compréhensible de leur répartition.

ZOOM SUR UNE ACTIVITÉ DE L'ÉVÊCHÉ : L'OFFICIALITÉ



L'officialité diocésaine, ou tribunal ecclésiastique diocésain, agit sur délégation judiciaire canonique de l'évêque. Dans les faits, elle traite des nullités de mariage, établit des actes authentiques, conseille juridiquement les paroisses et les agents pastoraux clercs ou laïcs, collabore et officie dans la gestion de cas critiques de prêtres.



C'est une obligation canonique de Rome. La gestion des dossiers est très exigeante et la procédure souvent coûteuse. L'officialité diocésaine est le "tribunal" de l'Église catholique au niveau d'un diocèse. Elle est aussi chargée de mener des enquêtes canoniques préalables et de juger certaines affaires selon le droit canonique (le code juridique propre à l'Église).

Son rôle principal

L'officialité traite notamment :

- Des demandes de déclaration de nullité de mariage (souvent appelées à tort "annulations de mariage" : le mariage n'est pas annulé, mais on constate qu'au moment de la célébration certains éléments rendaient l'engagement nul).
- De certains litiges concernant les droits et obligations des fidèles, des prêtres ou des institutions ecclésiastiques.
- Des questions disciplinaires relevant du droit canonique.
- D'autres procédures prévues par le Code de droit canonique.

Ce qu'elle n'est pas

Ce n'est pas un tribunal civil de l'État, elle ne remplace en aucun cas des procédures civiles ou pénales. Elle ne prononce pas de divorce au sens civil, qui est un préalable à l'ouverture d'une cause en nullité. Ses décisions ont principalement des effets dans l'ordre juridique de l'Église.



*Les audiences se tiennent à l'évêché.
Un accès direct est proposé aux personnes reçues.*

Qui la compose ?

L'officialité est dirigée par un official, qui agit comme juge principal au nom de l'évêque diocésain. Elle comprend généralement :

- Des juges ecclésiastiques.
- Des notaires.
- Des défenseurs du lien (dans les affaires matrimoniales).
- Des experts psychiatres.
- Des avocats ou conseillers canoniques.

L'activité principale : les nullités de mariage.

Lorsqu'un des époux doute de la validité de son mariage (par exemple en raison d'un défaut de consentement, d'une contrainte grave ou d'une incapacité psychologique), il peut saisir l'officialité. Celle-ci examine les faits, entend les parties et les témoins, puis rend une décision. La démarche suit une procédure bien définie à la manière des procédures judiciaires de la justice de l'État. Cela nécessite ainsi d'importants moyens humains.

Exemple : détails d'une cause de nullité de mariage

Avant que ne soit prononcé une nullité de mariage, il est nécessaire de passer par une multitude d'étapes, en respectant toujours les procédures canoniques.



Chaque cause étudiée demande une documentation formelle très volumineuse, adressée à chacun des juges.

Organisation : suivi d'une procédure classique en matière de droit :

- Enregistrement du cas.
- Premier entretien.
- Recherche du dossier de mariage.
- Examen et analyse du dossier de mariage.
- Auditions des parties.
- Audition des témoins.
- Éventuelle traduction des pièces.
- Rapport des experts.
- Rapport du défenseur du lien.
- Étude des actes de la cause, vote et sentence.
- Communication des décisions aux parties.
- Recours éventuel.
- Communication aux divers registres et paroisses.
- Classement, archivage.



pontifical, conservent la documentation de chaque cas analysé.

Personnel engagé dans ce type de travail :

- Personnel administratif.
- Official.
- Notaire.
- Juges.
- Défenseur du lien.
- Experts, p. ex. médicaux.

Dans certaines situations interviennent également :

- Traducteurs.
- Juristes.

Soit environ 150 heures de travail avec des coûts pouvant atteindre 10 à 15'000.- selon les cas. Des experts médicaux peuvent être mobilisés et occasionnent des frais conséquents. Il est parfois nécessaire de mettre en place des commissions rogatoires dans d'autres diocèses pour interroger certains témoins. Réciproquement, l'officialité diocésaine est souvent sollicitée par des diocèses étrangers pour procéder à l'audition de témoins.

L'émolument prévu pour l'ouverture d'une cause est de 400.-, ce qui ne représente qu'une très faible part des coûts occasionnés. Il ne serait pas admissible de réserver le traitement de ce type de demandes aux seuls catholiques ayant des moyens suffisants. D'autant plus que, en principe, tous les catholiques s'acquittent déjà d'une contribution à leur Église. Facturer l'entier des coûts de la procédure serait aussi problématique que de réserver l'accès à la messe dominicale à ceux qui sont en mesure de payer les coûts inhérents à la célébration de la messe.

En 2025, l'officialité a instruit et traité 43 dossiers de demande en nullité de mariage.

Abbé Jacques Papaux
official diocésain

Joséphine Gomez
notaire ecclésiastique

Récapitulé

Compte / Payable à
CH10 0076 8011 0060 1080 8
Evêché de Lausanne, Genève et
Fribourg
Rue de Lausanne 86
1701 Fribourg

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant
CHF

Point de dépôt



12 11/203 X P

Section de paiement



Compte / Payable à
CH10 0076 8011 0060 1080 8
Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg
Rue de Lausanne 86
1701 Fribourg

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant
CHF

